

CONVOCAATION
à la séance du Conseil général
de lundi 15 janvier 2007, à 19h30 à l'Hôtel de Ville
TRENTIEME SEANCE

06-607

Interpellation de MM. Blaise Horisberger, Pascal Helle, Sébastien Bourquin, Blaise Junod, et Mme Sandra Barbetti-Buchs, intitulée

« Pôle de développement stratégique de Serrières, Centre Tivoli et plan de quartier » (Déposée le 18 décembre 2006) :

« Vu l'importance du projet de Tivoli et l'opportunité qu'il représente pour le développement de la ville de Neuchâtel,

Vu l'engagement de la Ville de Neuchâtel en faveur du développement durable,

Vu les incertitudes quant aux données de base et la piètre qualité de l'étude d'impact de ce projet,

Vu la menace de nuisances importantes et hors normes dues au trafic, et

Vu les conséquences financières probables pour la Ville,

Nous demandons au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- a) Comment est-il possible que l'étude d'impact présentée pour le Plan de Quartier Tivoli PQT ait été validée malgré ses importantes lacunes, erreurs et imprécisions, comme par exemple l'estimation d'un niveau de bruit pour les deux parkings de Tivoli-Nord et -Sud (716 places) inférieur à celui que les mêmes auteurs ont calculé précédemment pour le seul parking de Tivoli-Nord (331 places) ?
- b) Vu le rapport alarmant du bureau P+ et les multiples erreurs et défauts relevés dans le rapport d'étude d'impact, vu les incertitudes et le manque de données exactes, et sachant que les revêtements macrogranuleux ne seront apparemment plus considérés par la Confédération comme un moyen d'assainissement en matière de bruit, comment le Conseil communal entend-il faire en sorte que les normes de bruit et de qualité de l'air soient respectées dans l'ensemble du quartier de Tivoli, une fois réalisé l'ensemble des projets immobiliers réalisables selon le plan de quartier ?
- c) Quand et comment le Conseil communal envisage-t-il de faire corriger les erreurs et défauts de l'étude d'impact existante ?
- d) A combien se monte l'estimation des coûts d'assainissement de l'ensemble des pollutions potentiellement générées par le projet de Tivoli ? 22
- e) Comment, par qui et dans quelles proportions le Conseil communal envisage-t-il que ces coûts seront assumés, et quelles conséquences auront-ils pour les finances de la Ville ?
- f) Vu la proximité des transports en commun, ne serait-il pas préférable de prendre des mesures préventives plutôt que palliatives et de réduire le nombre de places de parc envisagées dans le projet, de faciliter l'accès aux transports en commun et de promouvoir activement la mobilité douce ?
- g) Sachant que le Canton demande pour ses nouvelles constructions 1/3 de plus de places de stationnement que les autres utilisateurs, le Conseil communal entend-il renégocier la contribution du Canton aux coûts d'aménagement et d'assainissement ?
- h) Ne serait-il pas opportun de demander la mise sur pied d'un plan de mobilité pour tous les employés du secteur, notamment les fonctionnaires cantonaux, afin d'accompagner le projet de Tivoli ? »

Vu l'état d'avancement du projet de Tivoli, l'urgence est demandée.